

CONSEIL MUNICIPAL DU 13 MARS 2025

Présents : Xavier Adam - Julien Belland - Viridiana Bouchardon – Yves Bouvard - Emmanuelle Bringuier - Isabelle Caillaud - Lionel Chappellaz - Alexandra Cochet - Nicolas Perier - Nathalie Strippoli

Excusés : Stéphane Strippoli - Yves Vacle

Absents : Lionel Charlin - Marie-José Buatois

Pouvoirs : Stéphane Strippoli à Nathalie Strippoli - Yves Vacle à Julien Belland

La séance est ouverte à 20 h 00.

Madame Nathalie Strippoli est désignée comme secrétaire de séance.

Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 11 février 2025

Le compte-rendu du conseil municipal du 11 février 2025 est adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire propose de modifier l'ordre des délibérations et de commencer par la délibération du PLU, afin d'attendre Monsieur Julien Belland pour voter les délibérations liées à la commission finances.

Délibération Arrêt projet PLU

Monsieur Nicolas Perier rappelle les objectifs qui ont conduit la Commune à engager la procédure de révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU) et les modalités selon lesquelles la concertation avec la population a été mise en œuvre.

Il précise que le PLU actuel a été approuvé par délibération du Conseil municipal en janvier 2008. Sa révision générale est nécessaire afin d'assurer la mise en cohérence et la comptabilité avec les différentes évolutions législatives et réglementaires nationales, supracommunales et locales (lois ALUR, Climat et Résilience, SCOT BUCOPA).

Il rappelle que, par délibération en date du 24 juin 2020, le Conseil municipal a prescrit la révision du PLU.

Il précise que des modalités de concertation ont été mises en œuvre suite à la prescription de la révision du PLU et ce pendant toute la durée du projet.

Trois réunions publiques ont été organisées :

- Le 22 septembre 2022 sur le diagnostic et les enjeux de la révision du PLU
- Le 20 juin 2024 sur le PADD et les orientations d'aménagement et de programmation
- Le 28 novembre 2024 sur le règlement écrit

Des diffusions régulières ont eu lieu sur les différents canaux d'information de la commune (bulletin municipal, site internet, PanneauPocket).

En conclusion, le bilan de la concertation est positif.

Ce bilan de la concertation permet au Conseil municipal, aux Personnes Publiques Associées et aux tiers, de constater que :

- Les mesures mises en œuvre ont permis de mener une concertation effective et constante avec les habitants et toute personne souhaitant se manifester,
- Les modalités de concertation définies par la délibération de prescription de la révision du PLU ont été mises en œuvre au cours de la démarche,

- Cette concertation a permis aux habitants de comprendre et mieux connaître cet outil d'aménagement et d'urbanisme ainsi que l'ambition de l'équipe municipale pour la commune.

Monsieur Nicolas Perrier informe le Conseil municipal que la procédure n'est pas terminée et qu'une enquête publique aura lieu courant 2025.

Ce bilan met fin à la phase de concertation préalable.

Le projet du PLU se décline dans le PADD à travers 3 axes stratégiques eux-mêmes divisés en orientations et objectifs :

1. Adapter le territoire face au développement démographique de la commune
2. Garantir une croissance démographique dynamique du territoire par un développement durable : résilience du territoire face aux changements climatiques
3. Développer une attractivité économique et touristique locale respectueuse du cadre de vie et des milieux naturels

Suite à la phase d'études, de concertation et d'élaboration associée, le Conseil municipal doit se prononcer sur le projet de PLU qui est constitué des documents suivants :

- Un rapport de présentation, incluant une évaluation environnementale et son résumé non technique
- Un projet d'aménagement et de développements durables,
- Des orientations d'aménagement et de programmation,
- Un règlement qui fixe les règles applicables à l'intérieur de chaque zone,
- Les documents graphiques du règlement,
- Des annexes

Le PLU a fait l'objet d'une évaluation environnementale au titre de l'article L104-2 du code de l'urbanisme

Quatre Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP) ont été rédigées :

- OAP n°1 « Nouvelle centralité »
- OAP n°2 « Entrée de ville Sud »
- OAP n°3 « L'Olivière »
- OAP Trame verte et bleue

Le règlement du PLU accompagne les différents objectifs du PLU et s'organise de la manière suivante :

- Zone UA : zone urbaine traditionnelle de centralité
- Zone UB : zone urbaine périphérique, comprenant le sous-secteur spécifique aux hameaux (UBh)
- Zone UX : zone urbaine destinée aux activités économiques du PIPA
- Zone UE : zone urbaine destinée aux équipements publics
- Zone 1AU : zone à urbaniser
- Zone A : zone agricole
- Zone N : zone naturelle, comprenant le sous-secteur de zones humides (Nzh)

Ce projet est désormais prêt pour être arrêté et être transmis pour avis aux personnes publiques associées et aux personnes et organismes qui ont demandé à être consultés, ainsi qu'à une enquête publique ;

Monsieur Nicolas Perrier propose au conseil municipal :

- de tirer le bilan de la concertation, tel que présenté ci-dessus ;
- d'arrêter le projet de PLU ;

Il rappelle que :

- le projet de PLU sera soumis pour avis aux personnes publiques associées mentionnées aux articles L.132-7 et L.132-9 du code de l'urbanisme et à leur demande aux communes

limitrophes, aux établissements publics de coopération intercommunale directement intéressés.

Délibération acceptée à l'unanimité.

Délibération Convention Participation Citoyenne

Monsieur le Maire explique le dispositif de Participation Citoyenne, instauré pour la première fois en 2006.

Il consiste à sensibiliser les habitants d'une commune ou d'un quartier en les associant à la protection de leur environnement.

Ce dispositif encourage la population à adopter une attitude vigilante et solidaire ainsi qu'à informer les forces de l'ordre de tout fait particulier mais n'a pas vocation à se substituer à la gendarmerie.

Suite aux nombreux cambriolages sur la commune, monsieur le maire propose de signer ce protocole de convention de participation citoyenne.

Délibération acceptée à l'unanimité.

Arrivée de Mr Julien Belland

Délibération Convention CCPA frelon + Référent frelon

Monsieur le Maire explique que pour lutter contre la prolifération du frelon asiatique, la CCPA propose de donner des pièges à frelons par l'intermédiaire de GDS (Groupement de Défense sanitaire).

Monsieur le Maire explique que pour cela, il est nécessaire de signer une convention avec la CCPA et de nommer un référent frelon.

Il propose Monsieur Colonel Bertrand, volontaire, habitant à Sainte-Julie en tant que référent frelon.

Délibération acceptée à l'unanimité.

Délibération CFU budget commune

Monsieur le Maire quitte la salle.

Madame Nathalie Strippoli rappelle que la commune est passée au compte financier unique, qui regroupe donc le compte administratif et le compte de gestion.

Elle présente donc le CFU de la commune qui a pour résultat de clôture :

- Fonctionnement : 194 089,50 €

- Investissement : 103 502,90 €

Le conseil municipal, à la majorité des suffrages exprimés, approuve le Compte Financier Unique communal 2024.

Délibération acceptée à l'unanimité.

Délibération CFU budget eau et assainissement

Madame Nathalie Strippoli présente le CFU du budget de l'eau et de l'assainissement qui a pour résultat de clôture :

- Fonctionnement : 35 118,84 €
- Investissement : 178 416,46 €

Le conseil municipal, à la majorité des suffrages exprimés, approuve le Compte Financier Unique du budget de l'eau et de l'assainissement 2024.

Délibération acceptée à l'unanimité.

Délibération CFU budget Auberge du Lavoir

Madame Nathalie Strippoli présente le CFU du budget de l'Auberge du Lavoir qui a pour résultat de clôture :

- Fonctionnement : 24 851,00 €
- Investissement : 0.00 €

Le conseil municipal, à la majorité des suffrages exprimés, approuve le Compte Financier Unique du budget de l'Auberge du Lavoir 2024.

Délibération acceptée à l'unanimité.

Monsieur le Maire revient dans la salle.

Délibération affectation de résultats budget commune

Madame Nathalie Strippoli propose de reporter cette délibération au prochain conseil municipal, car la commission finance ne sait pas encore quels seront les besoins d'investissement 2025.

Report accepté.

Délibération affectation de résultats budget eau et assainissement

Madame Nathalie Strippoli rappelle qu'il n'y a pas de reste à réaliser cette année, Elle propose donc d'affecter sur le budget primitif de l'eau et de l'assainissement :

	C/002 FONC	C/001 INVEST
Dépenses	0,00 €	0,00 €
Recettes	35 118,84 €	178 416,46 €

Délibération acceptée à l'unanimité.

Délibération affectation de résultats Auberge du Lavoir

Madame Nathalie Strippoli rappelle qu'il n'y a pas de reste à réaliser cette année, et que le budget de l'auberge du Lavoir n'existe plus en 2025, les résultats 2024 seront donc reportés sur le budget communal comme suit :

	C/002 FONC	C/001 INVEST
Dépenses	0,00 €	0,00 €
Recettes	24 851,00 €	0,00 €

Délibération acceptée à l'unanimité.

Présentation des DIA

Monsieur le maire explique qu'il n'y a pas eu de déclaration d'intention d'aliéner depuis le dernier conseil municipal.

Arrivée de Monsieur Yves Bouvard

Restitution accompagnement numérique

Madame Nathalie Strippoli explique le retour de l'accompagnement numérique des territoires : Plusieurs outils numériques de l'état ont été proposés pour répondre aux besoins existants :

- Tchap qui peut remplacer WhatsApp : sécurisé, serveurs en France, peut être utilisé sans numéro de téléphone,
- Agedi qui peut remplacer les logiciels de finances, payes, état civil, enfance, régie : à étudier et comparer avec d'autres logiciels,
- Outil de Gestion de salles, gestion des congés, gestion du matériel,
- Données et territoires : pour gérer les équipes techniques,

L'ANCT a rappelé qu'il fallait mettre le RGPD en place et que d'autres plateformes peuvent aussi être utiles, telles que les MOOC (formations en ligne) et l'association Latitudes, (communauté d'acteurs du numérique qui agissent pour créer une technologie plus engagée et responsable).

Point sur les commissions :

Commission CALM

Madame Alexandra Plattet :

- la directrice du CALM sera en arrêt pour 6 semaines à compter du 2 avril,
- madame Warunee Puttarak va remplacer une animatrice en fin de contrat et un agent d'entretien.

Commission numérique

Madame Nathalie Strippoli :

Un nouveau Panneau Pocket est arrivé, avec plusieurs modules en cours de création.

Madame Viridiana Bouchardon :

- sera en formation CANVA le 25 mars.

Commission environnement

Madame Nathalie Strippoli :

- a relancé CPI Bugey Genevois pour la fresque de l'eau : des événements auront lieu avec les enfants du CALM, une animation sera ouverte à tous les habitants le 20 septembre de 09h00 à 12h00

Madame Emmanuelle Bringuier :

- les bancs et table sont installés au clos Marinette, les arbres ont été plantés,
- les platanes près du cimetière ont été taillés ainsi que celui vers la mairie.

Commission eau et assainissement

Monsieur Julien Belland :

- les fuites sur le réseau ont été réparées
- le tableau électrique de la station d'épuration a pris feu.

Commission Voirie

Monsieur Julien Belland :

- cherche une solution pour le passage de porte de garage de Madame Figueroa suite au mur qu'elle a dû construire à cause des inondations,
- démarrage cheminement du tènement de la maison Duluye fin mars.

Madame Isabelle Caillaud :

- la croix chemin de la forêt sera réparée la semaine prochaine si le temps le permet.
- celle du centre du village sera enlevée pour que le socle puisse être rénové.

Commission finances

Madame Nathalie Strippoli :

- les commissions doivent établir leur devis pour le budget 2025.

Commission urbanisme

Monsieur Julien Belland :

- beaucoup de demandes d'urbanisme en cours
- va prévoir une permanence pour recevoir le public.

Commission grand travaux

Monsieur le maire :

Village avenir, projet centre du village :

- réunion publique le 19 mars à la maison julicyenne pour avoir l'avis des habitants sans les élus, cette réunion sera ensuite restituée par Village d'Avenir aux élus, avant la recherche de financement.

Commission commerce :

Monsieur le maire :

- l'installation du distributeur de pain est décalé d'une semaine.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 45.